



## Déclaration de la CGT Outre-Mer CSE Central du 2 juillet 2026



### Les Outre-mer 1ère traversent une crise sociale majeure

De La Réunion à Mayotte, du pacifique aux Antilles, en passant par la Guyane et Saint-Pierre et Miquelon, les alertes se multiplient dans les stations du réseau des 1ère. Les situations locales diffèrent, mais le constat converge : les collectifs de travail sont à bout, les organisations ne tiennent que par l'engagement des salariés, et la direction continue trop souvent de piloter par la débrouille, la pression et les économies d'effectifs.

**À Wallis-et-Futuna et en Nouvelle Calédonie**, les organisations syndicales dénoncent des pratiques managériales brutales, des tensions graves, des arrêts maladie dus au travail, de la souffrance au travail et une perte de confiance profonde.

**En Polynésie**, l'audit SQVT de 2024 avait déjà mis en lumière de fortes tensions sociales, des dysfonctionnements organisationnels et managériaux. Deux ans après, ces alertes restent d'actualité et les salariés attendent toujours des réponses concrètes...

**A La Réunion**, l'audit sur la qualité de vie au travail montre un collectif attaché à ses missions, mais soumis à une pression durable, à une sur-adaptation permanente, à des règles peu lisibles et à une fatigue silencieuse.

**À Mayotte**, le dépassement récurrent de la durée des JT est devenu la norme alors que les équipes sont en sous-effectif. Cela ne peut reposer uniquement sur l'engagement des salariés avec seulement trois équipes de tournage au lieu de quatre et la surcharge de travail induite. Le cahier des charges des éditions doit être respecté ainsi que le comblement des postes vacants et le recrutement des CDD historiques.

**En Guadeloupe et en Martinique**, c'est la maîtrise locale de la diffusion qui est menacée, au mépris des engagements signés en 2009 et des exigences de continuité du service public dans des territoires exposés à des risques majeurs.

**En Guyane**, les équipes sont épuisées par une surcharge de travail. Les effectifs peinent à assurer sereinement l'ensemble des missions confiées. Les salariés compensent quotidiennement le manque de moyens humains, au prix d'une charge de travail toujours plus importante et d'une fatigue qui s'installe durablement. Leur engagement ne peut plus pallier les insuffisances d'effectifs.

Pour l'UCSA CGT, il ne s'agit pas d'une addition d'incidents locaux. C'est une crise structurelle majeure du réseau Outre-mer. Elle résulte d'une même logique : réduire les moyens, centraliser les décisions, fragiliser les métiers, contourner les règles collectives, faire porter aux salariés les conséquences des choix budgétaires et organisationnels pris loin du terrain.

Cette logique met en danger les personnels, mais aussi l'activité, l'information de proximité, la production locale et l'égalité réelle d'accès au service public audiovisuel.

Les salariés des Outre-mer ne demandent ni privilèges ni passe-droits. Ils exigent simplement les moyens de faire correctement leur travail, dans le respect de leurs métiers, de leur santé et des populations qu'ils servent. L'engagement professionnel ne peut plus servir de variable d'ajustement. La conscience du service public ne peut plus masquer les sous-effectifs. La polyvalence ne peut plus devenir un prétexte à l'exploitation. La centralisation ne peut plus être présentée comme une modernisation lorsqu'elle détruit les compétences locales.

L'UCSA CGT porte donc des revendications communes pour l'ensemble des stations ultramarines :

- Un plan immédiat de comblement des postes vacants ;
- Le remplacement effectif des absences de longue durée ;
- La reconnaissance contractuelle et salariale de toutes les responsabilités réellement exercées ;
- Des effectifs adaptés aux missions ;
- L'arrêt des organisations fondées sur le cumul, l'urgence permanente et la surcharge de travail ;
- Une véritable prévention des risques psychosociaux ;
- Le respect des temps de repos, des accords collectifs et du droit du travail ;
- Un management fondé sur le respect, l'écoute et la transparence ;
- Le maintien des activités stratégiques en local, notamment la diffusion là où elle est encore exercée, en Martinique et en Guadeloupe.

Nous demandons également que chaque audit, chaque plan d'action et chaque réorganisation fasse l'objet d'un suivi concret dans les instances représentatives du personnel, avec des engagements précis, un calendrier opposable et des moyens identifiés. Les personnels ne veulent plus de diagnostics sans suite, ni de concertations de façade.

Le service public audiovisuel Outre-mer n'est pas une antenne secondaire de Paris. Il est un outil de lien social, d'information, de culture, d'alerte et de démocratie. L'affaiblir, c'est affaiblir les territoires. L'UCSA CGT appelle la direction de France Télévisions à entendre enfin la colère qui monte, à respecter les engagements pris et à ouvrir une négociation globale sur l'emploi, l'activité et les conditions de travail dans l'ensemble du réseau Outre-mer.

Paris, le 2 juillet 2026